



## Sens interdit et fleches blanches

Par r decoster, le **04/06/2008** à **17:58**

bonjour

Je me suis fait verbaliser comme circulant en sens interdit sur un parking de centre commercial.

Je n ai pas franchi les panneaux de sens interdit situés à l opposé du centre commercial seulement pas respecté les flèches blanches marquées au sol.

Pour info forte pluie rendant la visibilité délicate et utilisation de cette voie sur environ 30 Mètres

Que puis je faire

ma demande d exomeration a ete refusée par le commissariat d epolice

Merci

Par frog, le **04/06/2008** à **20:35**

[citation]Que puis je faire[/citation]

Payer ?

Par **JamesEraser**, le **05/06/2008** à **17:59**

Sur un parking privé à usage public, le code de la route s'impose. De facto, la signalisation routière qui y est implantée doit être respectée.

Frog a raison. Vous pouvez affûter votre stylo.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **10/06/2008** à **23:34**

L'amende est de classe 4. L'agent verbalisateur vous a remis en mains propres votre avis de PV, donc vous avez 3 jours pour payer l'amende minorée de 90 €. A partir du 4e jour, elle passe à 135 € (amende forfaitaire) puis au 45e jours, elle monte à 375 € (amende majorée). Si vous contestez, et c'est votre droit, l'amende fixée par le juge peut grimper jusqu'à 750 € maxi + une suspension de votre permis pour 3 ans maxi (les 2 maxi sont rarement appliqués) mais de toute façon, ce sera ensuite 4 points en moins sur votre permis.